Le Sondage sur la confiance dans les billets de banque

Résultats pour 2004

Du 12 au 29 janvier 2004, la société chargée de l'étude a réalisé 2 022 entrevues téléphoniques, à l'échelle du pays, auprès de Canadiens admissibles.

Observations générales

Les résultats du sondage ont permis de constater que, dans l'ensemble, l'indice de confiance du public dans les billets de banque était de 55,7 (sur une échelle de 100 points). La marge d'erreur du sondage est de $\pm 2,2$ %.

Perception de la contrefaçon

Au total, 72 % des répondants estimaient que la contrefaçon constitue un problème, 28 % ont qualifié le problème de sérieux, et 44 % pensaient que la contrefaçon était un problème de quelque importance.

Probabilité de recevoir un faux billet dans les six prochains mois

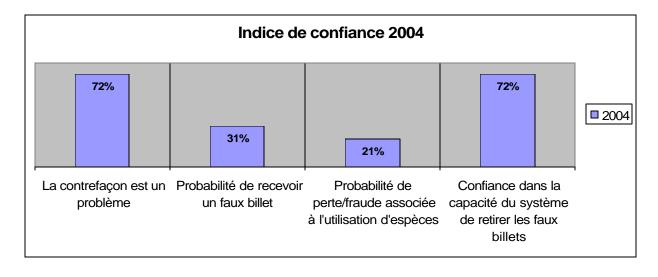
Une majorité de répondants (69 %) croyaient qu'il n'était pas du tout probable (20 %) ou pas très probable (49 %) qu'ils reçoivent un faux billet canadien dans les six prochains mois. Les autres (31 %) estimaient qu'ils seraient probablement victimes de la contrefaçon dans les six prochains mois.

Probabilité d'être victime de perte ou de fraude associée à l'utilisation d'espèces

Quant à la probabilité de subir une perte ou d'être victime d'une fraude en réglant une transaction au comptant, 75 % des répondants ont déclaré qu'elle était modérée (32 %), faible (36 %) ou inexistante (7 %). De plus, 4 % ne savaient pas et les autres 21 % estimaient que le risque était élevé.

Confiance dans la capacité du système de retirer les faux billets de la circulation

Une majorité de répondants avaient confiance dans la capacité du système actuel de retirer les faux billets de la circulation : 72 % ont affirmé qu'ils étaient très confiants ou plutôt confiants, alors que 15 % des personnes interrogées ont indiqué qu'elles n'étaient pas confiantes.



Acceptation ou refus de billets de banque canadiens

Seuls 6 % des Canadiens s'étaient trouvés dans une situation, au cours des trois mois précédents, où leurs billets de banque avaient été refusés. Parmi ceux-ci, une majorité (64 %) a affirmé que ce refus était attribuable au fait que le particulier, l'établissement ou l'entreprise en question n'acceptait pas les grosses coupures. De plus, 27 % des répondants ont mentionné que leurs billets avaient été refusés parce qu'ils étaient faux ou parce que le détaillant craignait de recevoir de la fausse monnaie.

Les deux tiers des répondants (66 %) ont déclaré qu'ils avaient vu, au cours des trois mois précédents, des affiches dans des magasins indiquant que les billets de banque canadiens de 50 et de 100 dollars étaient refusés. Parmi ceux-ci, une majorité impressionnante (92 %) attribuait la présence de ces affiches à la contrefaçon.

Perception de la contrefaçon (autre éclairage)

Lorsque l'on a demandé aux personnes sondées si elles croyaient que les billets de banque canadiens étaient moins difficiles à contrefaire, plus difficiles à contrefaire ou tout aussi difficiles à contrefaire que les billets de banque des États-Unis, 37 % ont répondu qu'elles croyaient que les billets canadiens étaient plus difficiles à contrefaire. Une proportion légèrement plus petite de répondants, soit 34 %, estimaient que la monnaie canadienne était tout aussi difficile à contrefaire que la monnaie américaine.

Par ailleurs, 13 % des personnes sondées ont indiqué qu'on leur avait déjà remis un faux billet canadien. Six pour cent des répondants s'étaient vu remettre un billet contrefait au moins une fois au cours de la dernière année; le plus souvent, il s'agissait d'un faux de 20 dollars reçu d'un détaillant, d'une entreprise ou au travail. Parmi ces répondants, 28 % ont apporté les fausses coupures à la banque ou à la police, et 10 % ont admis avoir refilé le billet à guelqu'un d'autre.

Comportement en matière de vérification

Dans l'ensemble, 76 % des répondants ont déclaré qu'ils vérifiaient rarement ou qu'ils ne vérifiaient pas du tout l'authenticité des billets de banque qu'on leur remettait. Ceux qui vérifiaient leurs billets le faisaient par crainte de la contrefaçon, alors que ceux qui ne les vérifiaient pas ne pouvaient donner d'explications à cet égard.

Couverture médiatique

Au total, 65 % des personnes interrogées ne pouvaient se souvenir de reportages diffusés dans les médias au sujet des billets de banque canadiens au cours des six derniers mois. Celles qui se souvenaient d'histoires à ce sujet ont mentionné qu'il s'agissait surtout de cas de contrefaçon.

Modes de paiement

Une majorité de répondants (55 %) ont indiqué qu'ils utilisaient de l'argent comptant plus d'une fois par semaine, ce qui signifie que ce mode de paiement est le plus populaire. Les cartes de débit suivaient, 48 % des personnes sondées y ayant eu recours plus d'une fois par semaine. D'un usage moins fréquent venaient ensuite : les cartes de crédit (21 %), les prélèvements automatiques (11 %), les transactions bancaires par Internet ou par téléphone (10 %) et les chèques personnels (3 %).

Une majorité de Canadiens (84 %) estimaient que les cartes de débit étaient très (70 %) ou assez (14 %) pratiques et faciles à utiliser, et 88 % ont déclaré que l'argent comptant était très (62 %) ou assez (26 %) pratique.

Plus du tiers des Canadiens (36 %) croyaient que les cartes de crédit constituaient le mode de paiement comportant la probabilité la plus élevée de fraude ou de perte, suivies de l'argent comptant (21 %) et des cartes de débit (19 %). Les chèques personnels étaient considérés comme le moins risqué, seulement 12 % des répondants associant ce moyen de paiement à un risque élevé de fraude ou de perte.